



Versement 1610 W 1 - 19

Identification :

Intitulé/ Analyse : Alignement des communes.

Dates extrêmes : 1892-2012

Importance matérielle : 0.5 ml

Contexte

Services producteurs : Direction départementale de l'Équipement puis Conseil général.

Service fournisseur : Conseil général, Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT)\ Service des Affaires juridiques et gestion du domaine public (AJDP).

N° d'entrée du versement : 57190

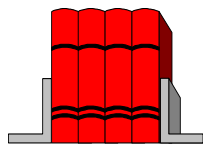
Date d'entrée du versement : 09/07/2013

Conditions d'accès aux documents :

Communicabilité immédiate

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : Juillet 2016



Présentation

Présentation des services producteurs

Histoire administrative des services

La Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

L'année 1967 voit la création d'un grand ministère de l'Équipement, à partir de la fusion entre le ministère des Travaux publics et des Transports, et celui de la Construction. Ce ministère s'appuie sur le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, et des ingénieurs des travaux publics de l'État.

L'Équipement s'organise très rapidement et les services extérieurs refondus donnent naissance en mars 1967 aux Directions départementales de l'Équipement (décret n° 67-278).

La DDE intervient dans les principaux domaines suivants :

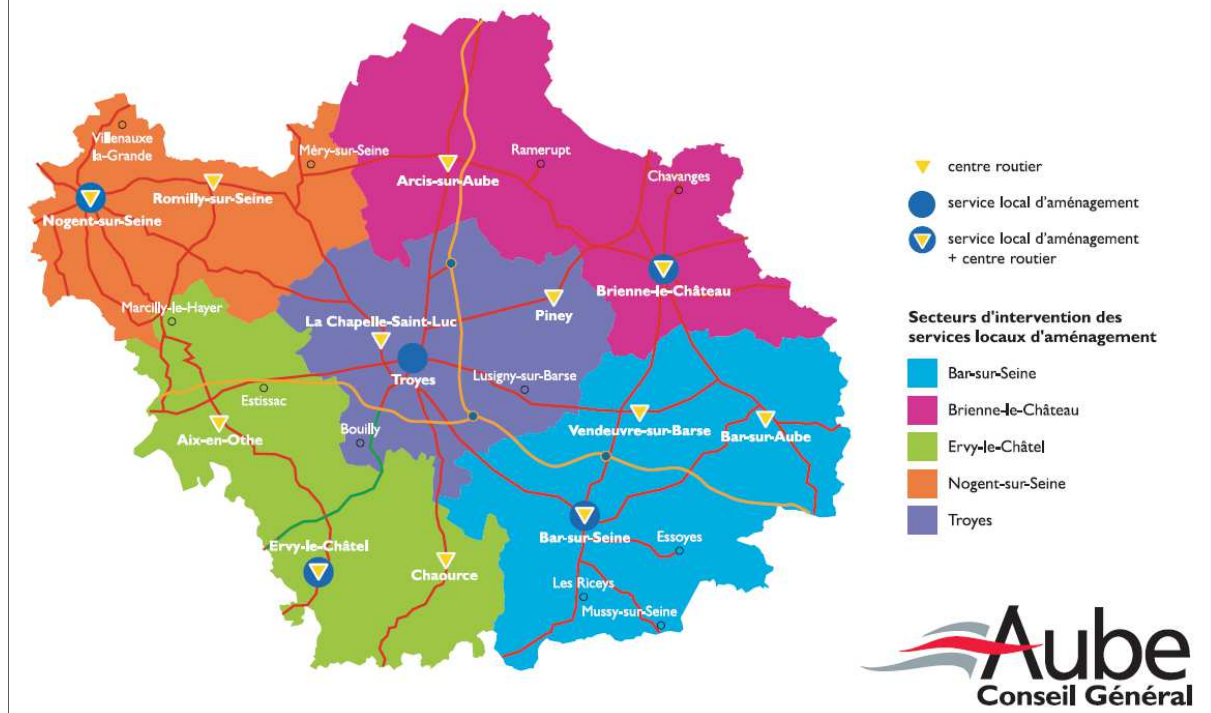
- aménagement routier, entretien et exploitation des routes et de la sécurité ;
- urbanisme, habitat et construction ;
- maîtrise d'œuvre et conduite d'opérations en matière de voirie et de réseaux divers, aménagement urbain et de bâtiment ;
- gestion du patrimoine aéronautique civil et militaire ;
- transports terrestres.

L'« acte II de la décentralisation » prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit que les Conseils généraux reprennent la totalité de la gestion des réseaux routiers départementaux dont ils ont la responsabilité. Au 1^{er} janvier 2007, la partie routière et ouvrages d'art (construction, entretien et exploitation) des DDE est donc transférée. Les routes départementales et routes nationales d'intérêt local passent sous la responsabilité des directions des routes des Conseils généraux.

La Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT)

Créée en janvier 2007, la Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT) gère les routes départementales existantes (entretien, modernisation et circulation) et est également impliquée dans certains domaines techniques relevant de la responsabilité du Conseil départemental : transports scolaires, aménagement rural, patrimoine. La DRAT assure une présence technique sur l'ensemble du département, à travers ses cinq Services Locaux d'Aménagement (SLA) et ses douze centres routiers.

Services locaux d'aménagement Centres routiers



Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Ce versement concerne l'alignement des communes situées sur le territoire des Services Locaux d'aménagement de Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Ervy-le-Châtel, et Nogent-sur-Seine. Il est constitué des dossiers d'approbation, de modification ou de suppression des plans d'alignement.

Il permet d'évaluer, au fil du temps, les limites entre le domaine public routier et les propriétés riveraines.

Composition type d'un dossier d'approbation ou de modification d'alignement :

- dossier d'alignement : notice explicative, plan de situation, plan de profil en travers type, plan d'alignement
- arrêté préfectoral
- avis d'ouverture d'enquête
- registre d'enquête
- liste des propriétaires des parcelles riveraines
- lettres de notification aux propriétaires du dépôt du dossier en mairie
- coupures de presse (publication officielle)
- extraits de procès-verbaux de délibérations de la commune et du Conseil général
- certificats de publication et d'affichage

- correspondance administrative

Composition type d'un dossier de suppression d'alignement :

- arrêté de mise à l'enquête
- notice explicative
- registre d'enquête, rapport du commissaire enquêteur
- extraits de procès-verbaux de délibérations
- certificats de publication et d'affichage
- correspondance administrative

Mode(s) de classement adopté(s)

Les dossiers sont classés selon leur nature (approbation – modification d'alignement / suppression d'alignement) puis par Service local d'aménagement et enfin par ordre alphabétique des communes.

Sources complémentaires

Les dossiers d'alignement antérieurs à 1940 sont conservés dans la sous-série 3 O (Voirie communale) pour les routes communales, les chemins vicinaux, et dans la série S (Travaux publics et Transports) pour les routes nationales.

Les dossiers d'alignement des communes situées sur le territoire du Service local d'aménagement de Troyes sont conservés sous le numéro de versement 1609W.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

- de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

- de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n°2008-696 sur les archives, les dossiers sont communicables immédiatement.

1610 W 1 - 19

ALIGNEMENT DES COMMUNES.

1892 - 2012

1610 W 1 - 8

Approbation et modification des plans d'alignement.

1892 - 1992

1610 W 1 - 3

Service local d'aménagement de Bar-sur-Seine.

1958 - 1980

1610 W 1

Bar-sur-Aube, chemin départemental n° 13.

1971

1610 W 2

Bligny, chemin départemental n° 4.

1978 - 1980

1610 W 3

Rumilly-les-Vaudes, chemin départemental n° 42.

1958

1610 W 4

Service local d'aménagement de Brienne-le-Château.

1610 W 4

Villette-sur-Aube, route départementale n° 149.

1991 - 1992

1610 W 5

Service local d'aménagement d'Ervy-le-Châtel.

1610 W 5

Pouy-sur-Vannes, chemins départementaux n°^s 29 et 64.

1972 - 1982

1610 W 6 - 8	Service local d'aménagement de Nogent-sur-Seine.	1892 - 1978
1610 W 6	Maizières-la-Grande-Paroisse, route nationale n° 19, route départementale n° 20, chemin départemental n° 116.	1892 - 1910
1610 W 7	Romilly-sur-Seine, route nationale n° 440.	1969 - 1970
1610 W 8	Saint-Aubin, chemin départemental n° 442.	1977 - 1978
1610 W 9 - 19	Suppressions des plans d'alignement dans le cadre de l'élaboration, de la révision ou de la modification des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).	1897 - 2012
1610 W 9 - 10	Service local d'aménagement de Bar-sur-Seine.	1897 - 2011
1610 W 9	Bar-sur-Aube, routes départementales n° ^s 4C et 13.	2008 - 2011
1610 W 10	La Villeneuve-au-Chêne.	1897 - 2007
1610 W 11 - 14	Service local d'aménagement de Brienne-le-Château.	2004 - 2012
1610 W 11	Arcis-sur-Aube, routes départementales n° ^s 677, 441, 31 et 31A.	2006 - 2008

1610 W 12	Plancy-l'Abbaye, routes départementales n ^{os} 56 et 7.	2009 - 2011
1610 W 13	Soulaines-Dhuys, routes départementales n ^{os} 24, 24C, 384 et 960.	2004 - 2010
1610 W 14	Cussangy, route départementale n ^o 444.	2011 - 2012
1610 W 15 - 16	Service local d'aménagement d'Ervy-le-Châtel.	2005 - 2011
1610 W 15	Saint-Mards-en-Othe, routes départementales n ^{os} 139, 194, 194A, 22A, 22, 15, 374 et 150.	2005 - 2006
1610 W 16	Vauchassis, routes départementales n ^{os} 34 et 53.	2006 - 2011
1610 W 17 - 19	Service local d'aménagement de Nogent-sur-Seine.	2000 - 2012
1610 W 17	Maizières-la-Grande-Paroisse, routes départementales n ^{os} 20, 116 et 619.	2011 - 2012
1610 W 18	Marigny-le-Châtel, routes départementales n ^{os} 7 et 442.	2005 - 2006
1610 W 19	Villenauxe-la-Grande, routes départementales n ^{os} 951, 52, 197.	2000 - 2009